



Réf. Farde e-Assemblées : 2405554

N° OJ : 74

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Contrat de Quartier Durable Les Marolles : opération 6.00.- Appel aux initiatives citoyennes "Made in Marolles" 4ème édition.- Règlement de participation.- (Réf. 20210525).

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 6.00 "Appel aux initiatives citoyennes - Made in Marolles", à mener par la cellule Rénovation urbaine, figure au programme quadriennal du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que l'opération 6.00 "Appel aux initiatives citoyennes - Made in Marolles" vise à soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, répondant aux objectifs suivants :

- renforcer la cohésion sociale et/ou la convivialité,
- renforcer l'identité de quartier (sentiment d'appartenance et de fierté du quartier),
- verduriser le quartier,
- animer et/ou intervenir dans l'espace public pour le rendre plus agréable, partagé et accessible à tous,
- permettre aux habitants et aux usagers d'être « acteurs » de la vie de leur quartier ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le règlement définissant le cadre et les modalités de la 4ème édition de l'appel à initiatives citoyennes "Made in Marolles" prévu du 13 septembre au 8 novembre 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique

Le règlement de participation de la 4ème édition de l'appel à initiatives citoyennes "Made in Marolles", organisé dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, est adopté.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Guide Pratique des Actions \(DRU\) \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)